

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2019

RELEVÉ DE DECISIONS

V1.0

Elus :

Présents : HENARD Nicolas, BERTIN Frédéric, CARDON Hélène, CHAURAY Marie-Pierre, DARROU Valérie, DENECHAU Jean-Luc, FOURICHON Christine, HARLE Sylvie, LAPERCHE Sabine, MEZOU Laurence, PEBEREL Nathalie, PFEIFFER Frédérique, PITOR François, RIGAUD Géraldine, RUSSO Edward, SILVESTRE Christian, TATIBOUËT Claudine.

Excusés : AVRAM Olivier, BACCHINI Henry, BERENGUIER Régis, BOVYN Olivier, FONTAINE Claire, FRETAY Stéphane, LIMOUZIN Eric, LOBERT Caroline, MINARD Alexis, MALLARET Bernard, MERIC Jean-Claude, MEUNIER Philippe, MIGRAINE Corinne, PAPAIS Ode, ROGUEDAS Hervé, SALOU Jean-Pierre.

Absents : HOREAU Denis, PALLARES Serge, LYON-CAEN Yves.

Invités :

Présents : GANTER Pierre, CATHELINÉAU Jacques, MARLIOT Eric ; LE DEROFF Jean-Yves; BOUVET Marc (sujets sportifs).

Excusés : ADAM Paul.

POUVOIR :

AVRAM Olivier	donné à	MEZOU Laurence
BACCHINI Henry		HENARD Nicolas
BERENGUIER Régis		TATIBOUËT Claudine
BOVYN Olivier		PEBEREL Nathalie
FONTAINE Claire		DARROU Valérie
FRETAY Stéphane		CHAURAY Marie-Pierre
LIMOUZIN Eric		RIGAUD Géraldine
LOBERT Caroline		HARLE Sylvie
MALLARET Bernard		PITOR François
MERIC Jean-Claude		DENECHAU Jean-Luc
MEUNIER Philippe		PFEIFFER Frédérique
MIGRAINE Corinne		RUSSO Ed
PAPAIS Ode		CARDON Hélène
ROGUEDAS Hervé		LAPERCHE Sabine

1 Introduction du Président

Information	Le Président ouvre le Conseil d'Administration par une introduction présentant le travail/les actions réalisés depuis le précédent CA du 8 mars 2019. Une information sur les CTS et sur le début de la sélection française pour les JO 2020 est par ailleurs apportée au CA.
--------------------	---

2 Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2019 et du Procès-Verbal du 25 mai 2019

Décision CA-190629-01	<p>Le Conseil d'Administration entérine le Procès-Verbal du CA du 8 mars 2019</p> <p>Vote : Contre (2) : JL.DENECHAU, JC.MERIC Abstention (3) : N.PEBEREL, O.BOVYN, C.FOURICHON</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le Site Internet de la FFVoile le 04 juillet 2019.</p>
----------------------------------	---

Décision CA-190629-02	<p>Le Conseil d'Administration entérine le Procès-Verbal du CA du 25 mai 2019</p> <p>Vote : Abstention (3) : N.PEBEREL, O.BOVYN, C.FOURICHON</p> <p>Publication électronique du relevé de décisions sur le Site Internet de la FFVoile le 17 juin 2019.</p>
----------------------------------	---

3 Informations générales et questions/ réponses aux membres du Bureau Exécutif

Information	Pas de questions du CA au BE
--------------------	------------------------------

4 Information sur la délivrance des licences au 19/06/2019

Information	Reportée
--------------------	----------

5 Information sur le Conseil d'Administration exceptionnel du 25 au 26 mai et point d'avancement du Projet Fédéral

Information	Reportée
--------------------	----------

6 DVFAT : Département Vie Fédérale et Activités Transverses

6.1 Résultat du vote électronique sur «les obligations complémentaires concernant les règles techniques et de sécurité pour les compétitions Kiteboardfoil et TTRacing »

Information	<p>Le Conseil d'Administration approuve la création de règles techniques et de sécurité pour le Kiteboard mentionnant notamment, pour toutes les compétitions de kiteboard foil et TT Racing, les obligations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le port du casque,• L'emport d'un couteau ou coupe-ligne,• Avoir un système de sécurité permettant de réduire puis d'annuler la traction,• Avoir un leash d'aile. <p>De ce fait, le CA modifie sa décision du 26/06/2015 fixant les règles techniques et de sécurité des supports à foil, en excluant désormais la pratique du Kiteboard de ces règles par l'ajout de la mention «hors kiteboard » à la suite de la mention « Règles techniques et de sécurité des supports à foil ».</p> <p>Résultat du vote : 22 OUI / 14 non votants</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 05 avril 2019</p>
--------------------	---

6.2 Abrogation du règlement de la commission Haut-Niveau

Décision CA-190629-03	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité l'abrogation du Règlement de la Commission Haut Niveau de la FFVoile tel que proposé par le Bureau Exécutif de la FFVoile du 15/06/2019.</p> <p>Le Conseil d'Administration confirme donc qu'il existe deux modalités de sélection des sportifs de haut niveau pour participer aux différentes compétitions internationales et aux Jeux Olympiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- par la délégation donnée au DTN de la FFVoile pour définir les modalités de désignation des sélections et des délégations de la FFVoile à l'international, à l'exception des Jeux Olympiques,- par le comité de sélection, composé du Vice-président en charge du Haut-Niveau, du Directeur Technique National et du Directeur de l'Equipe de France de Voile, qui est chargé de désigner les sportives et sportifs qui seront proposé-e-s au Comité National Olympique et Sportif Français afin de représenter la France en voile aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.
----------------------------------	--

	<p>Aux fins de clarté, il est précisé que la commission de Haut niveau mentionnée dans ledit règlement (et défaite par conséquence de la décision du BE validant un nouvel organigramme en début de mandature 2017 – 2020) ne doit pas être confondue avec la Commission Sport de Haut Niveau du Département Compétition Performance mise en place en début de mandature et qui est donc bien maintenue. Pour mémoire, elle est co-présidée par les deux vice-Présidents du DCP.</p>
--	--

6.3 Réforme statutaire des ligues

<p>Information</p>	<p>Après présentation/débat/amendement en CA du projet de textes types des ligues, celui-ci souhaite que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet modifié soit adressé au Conseil des Présidents de ligues (CL) et au CA en laissant un délai de 15 jours pour éventuelle réaction et afin de leur laisser le temps de prendre connaissance du texte complet et en leur suggérant de commencer à travailler sur un planning des réunions de leurs organes décisionnaires pour approbation de leurs statuts et RI, ce planning devant être finalisé au plus tard au 30/09/2019 pour une validation des textes au plus tard au 01/12/2019. - le projet de textes types (une fois les éventuels retours, courant juillet, des ligues et CA intégrés) soit présenté intégralement au CL du 20/21 septembre 2019 puis validé au CA du 28/09/2019 les textes types définitifs validés par le CA de septembre soient adressés aux ligues fin septembre 2019 pour vote par leurs instances décisionnaires et mise en application pour les AGO 2019.
---------------------------	---

6.4 Planning des réunions institutionnelles du second semestre 2019

<p>Information</p>	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance du planning des réunions institutionnelles du second semestre 2019.</p>
---------------------------	---

6.5 Organigramme fédéral

Le Conseil d'Administration prend connaissance des modifications ci-dessous de l'organigramme fédéral :

DVFAT	Commission Equipement et sécurité	Didier GASS devient membre de la commission	V0.61
BE/CA	Membres du BE	Démission de F PITOR du poste de trésorier et de JP LOSTIS du Secrétaire Général Adjoint (et de son mandat d'administrateur pour JPL) Pierre GANTER devient invité permanent du BE et du CA	V0.61
BE/CA	Membre du BE	Ed RUSSO devient membre du BE, co-responsable du DVFAT et est élu trésorier de la FFVoile	V0.62
BE/CA	Membre du BE	Philippe MEUNIER est élu Secrétaire Général Adjoint et devient invité permanent du BE	V0.63
BE/CA	Membre du CA	Alexis MINARD devient administrateur de la FFVoile après vote du CA	V0.62
CCA	CCA	Georges PRIOL est élu Président de la CCA suite à vote du CA	V0.62
Commissions indépendantes	Jury d'Appel	Christophe SCHENFEIGEL et Baptiste VERNIEST deviennent stagiaires du Jury d'Appel pour la période 2019 - 2020	V0.62
DCP	Commission Sport de Haut Niveau	Indiquer les membres es-qualité tel qu'initialement imaginé	V0.63

Information

6.6 Acceptation d'un don de la part de l'association AS Maraudeur

Décision CA-190629-04	Le Conseil d'Administration de la FFVoile accepte à l'unanimité le don de la part de l'Association de Classe AS Maraudeur, à savoir une Coupe en or massif.
----------------------------------	---

6.7 Point budgétaire – Risques et opportunités

Information	Le Conseil d'Administration est informé dans le cadre du point budgétaire, des risques et opportunités relatifs à la réalisation du budget 2019.
--------------------	--

6.8 Bilan financier de la SOF de la SWC Finale à Marseille

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du bilan financier de la SOF de la Finale de la SWC Marseille.
--------------------	---

6.9 Choix de la date d'AG 2019

Décision CA-190629-05	Le Conseil d'administration vote à l'unanimité la date du samedi 28 mars 2020 pour tenir l'Assemblée Générale 2019 de la FFVoile.
----------------------------------	---

6.10 Appel d'offre Assurance

Information	Le Conseil d'administration est informé du résultat de l'appel d'offre Courtier en Assurance et du lancement de l'appel d'offre assurance compagnie pour les lots Responsabilité Civile, Individuelle Accident et Assistance rapatriement, Assurance grosse invalidité et Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux. Choix attendu pour le 20/07/2019.
--------------------	--

6.11 Prix des licences 2020

Information	Le Conseil d'administration prend connaissance de l'information relative au prix des licences à savoir : après avis favorable du conseil des Présidents de ligues, le BE a arrêté une augmentation du prix de 2 % hors assurance dans l'attente du résultat de l'appel d'offre assurance. Le prix définitif intégrant le coût de l'assurance RC et IA sera fixé par le BE le 20/07/2019.
--------------------	--

6.12 Retrait d'Affiliation UCPA

Information	Le Conseil d'administration de la FFVoile est informé que le BE, suite à délégation donnée par le CA, a prononcé le retrait d'affiliation de l'UCPA.
--------------------	--

7 DESE : Département Economique Social et Environnemental

7.1 Règles de sécurité pour les personnes seniors ou dans le cadre du sport santé

Décision CA-190629-06	<p>Le Conseil d'Administration approuve et valide à l'unanimité les Règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes seniors (à partir de 50 ans) ou dans le cadre du sport santé en application de l'article A-322-3-4 du code du sport.</p> <p>Publication électronique sur le Site Internet de la FFVoile le 2 juillet 2019.</p>
----------------------------------	--

8 DCP : Département Compétition Performance

8.1 Evolution du règlement du Championnat de France des Classes

Décision CA-190629-07	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile approuve les modifications apportées au règlement des épreuves Voile Légère Championnat de France, Critérium National et National Espoirs de Classe à partir de 2020.</p> <p>Vote :</p> <p>Pour (12) : C.SILVESTRE, L.MEZOU, O.AVRAM, E.RUSSO, C.MIGRAINE, N.HENARD, H.BACCHINI, S.HARLE, C.LOBERET, C.FOURICHON, F.BERTIN, S. FRETAY Contre (5) : F.PFEIFFER, P.MEUNIER, C.TATIBOUET, R.BERENGUIER, MP.CHAURAY Abstention (14) : G.RIGAUD, E.LIMOZIN, JL.DENECHAU, JC.MERIC, N.PEBEREL, O.BOVYN, V.DARROU, C.FOUNTAINE, S.LAPERCHE, H.ROGUEDAS, H.CARDON, O.PAPAIS, F.PITOR, B.MALLARET</p> <p>Publication électronique sur le Site Internet de la FFVoile le 4 juillet 2019.</p>
----------------------------------	---

8.2 Modification du Championnat de France des Raids Multicoques

Décision CA-190629-08	<p>Le CA donne à l'unanimité son accord de principe sur le championnat de France Raids multicoques fondé sur 4 épreuves avec un classement par équipage et donne délégation au BE pour valider la version finale du règlement à travailler par le groupe multicoque avec les techniciens du DCP.</p>
----------------------------------	--

8.3 Modification du règlement des Championnats de Match Racing

Décision CA-190629-09	<p>Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les propositions d'évolution des règlements des Championnats de France Match Racing Open et Espoirs</p> <p><u>Championnat de France Match Racing Open – nouveau texte :</u> Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à 12 barreurs. Seront sélectionnés les 4 premiers barreurs français au classement de chaque finale de bassin. Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 12 barreurs, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreurs candidats de son choix.</p>
----------------------------------	---

	<p>Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le..... (date à fixer le lendemain de la dernière finale de bassin) : à l'adresse : habitable@ffvoile.fr</p> <p>Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Ligues. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement. Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixée par les Avis de Course et les règlements de bassin.</p> <p>Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.</p> <p><u>Championnat de France Espoirs Match Racing – nouveau texte :</u></p> <p>Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreaux. Seront sélectionnés au Championnat de France Espoirs Match Racing, les 10 barreaux français suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Manche / Mer du Nord - les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Atlantique, - les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Méditerranée. - 1 barreur français candidat invité par la Commission Nationale Match Racing, <p>Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix. Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le..... (date à fixer le lendemain de la dernière finale de bassin) : à l'adresse : habitable@ffvoile.fr</p> <p>Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que les sélectives à ce championnat de France ou le nombre d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreaux, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.</p> <p>Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Un barreur ne peut participer qu'à une seule sélective de bassin.</p>
--	--

8.4 Attribution des Championnats de France Jeunes

<p>Information</p>	<p>Le Conseil d'administration est informé par écrit de l'attribution des championnats de France Jeunes.</p>
---------------------------	--

8.5 Tarifs d'inscription aux championnats de France Jeunes

<p>Information</p>	<p>Le Conseil d'administration prend connaissance d'une information relative à l'augmentation du prix d'inscription des Championnats de France Jeunes à partir de 2020.</p>
---------------------------	---

8.6 Modification du règlement du championnat de France Windsurf

<p>Décision CA-190629-10</p>	
---	--

	<p>Le Conseil d'Administration de la FFVoile valide à l'unanimité le règlement du championnat de France Funboard Vagues à partir de 2019.</p> <p>Publication électronique du règlement modifié sur le Site Internet de la FFVoile le 19 août 2019.</p>
--	--

8.7 Réforme des classements individuels fédéraux et du Championnat de France des Clubs

<p>Décision CA-190629-11</p>	<p>Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité :</p> <p>Les principes de la réforme du Championnat de France des clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration du Classement Activité Sportive - Modalités de calcul du CF des Clubs - Valorisation de la pratique féminine et de la pratique jeune <p>Les principes de simplifications et de programmation des Classements individuels (Régionaux et National) et du championnat de France des clubs,</p> <p>La date du lancement de ces classements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année sportive 2021 : Année « 0 » en 2020 - Une année d'appropriation et d'information avec les clubs et territoires pour intégrer et mettre en pratique cette réforme. En 2020, les deux classements (celui actuellement en cours et le nouveau classement applicable en 2021) consultables tourneront en même temps ce qui permettra la comparaison
---	--

8.8 Projet de réforme des pôles et du Parcours Performance Fédéral

<p>Information</p>	<p>Le Conseil d'administration est informé par écrit du projet de réforme des pôles et du Parcours Performance Fédéral.</p>
---------------------------	---

8.9 Lancement du sujet « transfert des Sportifs Haut Niveau et valorisation des clubs formateurs »

<p>Information</p>	<p>Le Conseil d'administration est informé par écrit du lancement du sujet « transfert des Sportifs Haut Niveau et valorisation des clubs formateurs ».</p>
---------------------------	---